

LA VIE ECONOMIQUE

- [Assurance chômage : les 4 mesures phares retenues par le gouvernement](#)
- [Ce que prévoit la réforme de la formation professionnelle](#)
- [Guerre commerciale de Trump : la contre-attaque a déjà commencé](#)
- [La consommation des ménages est en baisse de 1,9 % en janvier](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Travailleurs détachés : un accord trouvé par les acteurs européens avant la réforme](#)
- [Buzyn dégèle 250 millions d'euros pour les hôpitaux et les cliniques, les fédérations saluent la restitution des crédits](#)

FISCALITE

- [Bruno Le Maire parle d'une taxation européenne des ventes des GAFAs entre « 2 et 6 % »](#)
- [Télédéclaration : le facteur, nouvel assistant payant des contribuables qui rament ?](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [La Société Générale signe un accord pour engager une rupture conventionnelle collective](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Yvelines. Flins-sur-Seine : Renault continue son recrutement à grande vitesse](#)
- [Essonne. Paris-Saclay mise sur l'informatique pour l'insertion sociale et professionnelle](#)
- [Seine-et-Marne. 2 Mds d'investissement à Disneyland Paris : « Pour le Val d'Europe, c'est une excellente nouvelle »](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Assurance chômage : les 4 mesures phares retenues par le gouvernement

Le 02/03/18, **Muriel Pénicaud**, ministre du Travail, a indiqué dans Le Parisien, les mesures qui ont été retenues par le gouvernement concernant l'accord sur l'assurance chômage.

Voici les quatre mesures principales :

01)- L'indemnisation des salariés démissionnaires. Cette indemnisation aura lieu après cinq ans d'activité ininterrompus dans l'entreprise. C'est aller plus loin que ce qui avait été retenu dans l'accord entre les partenaires sociaux, qui prévoyait une indemnisation après sept ans d'activité. Autre nouveauté : un salarié qui démissionnera pour créer son entreprise pourra être indemnisé – ce point, bien qu'après avoir été abordé dans les discussions entre les partenaires sociaux, n'avait finalement pas été inclus dans l'accord. Enfin, Mme Pénicaud a revu sa position initiale, qui était que les indemnités accordées aux salariés démissionnaires seraient minorées ; elle a décidé en définitive de suivre le texte de l'accord qui précise que les droits des démissionnaires seront les mêmes que ceux des autres demandeurs d'emploi. Une mesure qui concernerait « *entre 20 000 et 30 000 personnes par an [et coûterait] quelques dizaines de millions d'euros supplémentaires [par rapport aux 180 millions budgétés par les partenaires sociaux].* »

02)- L'attribution d'une petite allocation pour les indépendants en liquidation judiciaire. Sera donc instauré « *un droit de 800 euros par mois pendant six mois* ». Ce droit sera financé par la CSG et sera destiné aux indépendants en liquidation judiciaire « *et qui avaient un bénéfice annuel autour de 10.000 euros.* »

03)- L'instauration d'un bonus-malus en dernier recours contre les CDD abusifs. Chaque branche devra négocier et trouver un accord d'ici décembre 2018. Le but : modérer le recours aux contrats courts. Si le gouvernement juge les résultats insatisfaisants, il en tirera les conséquences en instaurant, dès 2019, un bonus-malus « *dont la possibilité sera inscrite dans le projet de loi.* »

04)- Le durcissement du contrôle des chômeurs. A cet effet, les équipes de Pôle Emploi seront triplées ; elles passeront de 200 agents à 600 d'ici la fin 2018. **Mme Pénicaud :** « *[Le renforcement des contrôles devra] aller de pair avec un accompagnement plus rapide et personnalisé des demandeurs d'emploi.* » N'a pas été tranchée la question des sanctions. Mme Pénicaud considère que le système actuel est « *incohérent* ». Elle compte en discuter « *rapidement* » avec les partenaires sociaux. Il s'agira de définir avec plus de précision la notion d'offre d'emploi raisonnable « *pour que les sanctions après deux refus soient "pleinement applicables".* »

<http://www.lejdd.fr/politique/assurance-chomage-les-4-mesures-phares-retenues-par-le-gouvernement-3588722>

(Source : www.lejdd.fr du 02/03/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Ce que prévoit la réforme de la formation professionnelle

Le 05/03/18, **Muriel Pénicaud**, ministre du Travail, a détaillé le « *big bang* » qu'elle appelait de ses vœux pour la formation professionnelle. **Les principales mesures :** **01)-** Un compte formation pour chaque salarié crédité de 500 euros par an, avec un plafonnement à 5 000 euros. Les gens sans qualifications, eux, seront crédités de 800 euros, avec un plafond à 8 000 euros. Ce qui va à l'encontre de ce que désirent les partenaires sociaux qui « *ont toujours écarté ce système de monétisation, mettant en garde contre une inflation du coût des formations et d'éventuelles baisses de droits.* » **02)-** Un financement de l'Etat. Estimé à 32 milliards d'euros, le financement des comptes personnels de formation (CPF) sera récupéré par l'Etat d'ici 2020-2021, **par l'intermédiaire de l'Urssaf**, et non plus par les OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés). **03)-** Un conseil en évolution professionnelle qui permettra à chaque salarié de pouvoir évaluer ses compétences et définir son projet gratuitement. **04)-** Une application CPF sera créée. Son but : « *Rendre la formation accessible à tous les actifs. [...] Personne ne doit être privé de ses droits et le droit à l'information est primordial.* » Grâce à cette application, chaque salarié actif pourra connaître ses droits acquis, s'inscrire et payer directement, choisir la formation qui l'intéresse (il connaîtra aussi le taux d'insertion, le salaire et la différence de coût entre

formations similaires), et lire des commentaires sur les formations. **05)-** Etablir le principe d'égalité entre TPE-PME et grandes entreprises. Ainsi, les salariés des TPE-PME (très petites entreprises, petites et moyennes entreprises) pourront se former autant que ceux des grandes entreprises, « *grâce à une "solidarité financière des grande entreprises"*. ». **06)-** Suite de la réforme du Code du Travail. Prévu pour la mi-avril en Conseil des ministres, le texte complètera les ordonnances réformant le Code du Travail, entrées en vigueur fin 2017 et qui donnaient plus de souplesse aux entreprises.

[https://www.nouvelobs.com/societe/social/20180305.OBS3048/ce-que-prevoit-la-reforme-de-la-formation-professionnelle.html#xtor=EPR-1-\[ObsPolitique\]-20180305](https://www.nouvelobs.com/societe/social/20180305.OBS3048/ce-que-prevoit-la-reforme-de-la-formation-professionnelle.html#xtor=EPR-1-[ObsPolitique]-20180305)

(Source : www.nouvelobs.com du 05/03/2018, avec AFP)

● Guerre commerciale de Trump : la contre-attaque a déjà commencé

Le 01/03/18, le président des Etats-Unis, **Donald Trump**, a annoncé l'instauration de taxes sur l'acier (25 %) et l'aluminium (10 %) en provenance de l'étranger. Ceci afin de protéger la sidérurgie américaine. **M. Trump** : « *Quand un pays taxe nos produits disons à 50 % et que nous taxons à ZERO le même produit qui entre dans notre pays, ce n'est pas équitable ni intelligent. [...] Nous allons bientôt imposer des TAXES RECIPROQUES pour que nous puissions imposer la même chose qu'ils nous imposent. Avec un déficit commercial de 800 milliards de dollars, nous n'avons pas le choix.* » La conséquence : le risque d'un retour de barrières protectionnistes dans tous les pays, retour en général considéré comme « *peu propice* » au commerce international et à la croissance qu'en retire les entreprises. **Les différentes réactions dans le monde.** **Jean-Claude Juncker**, président de la Commission européenne : « *[L'Union européenne] va réagir fermement et proportionnellement pour défendre (ses) intérêts.* » Avant d'évoquer des contre-mesures à l'encontre de marques emblématiques américaines, comme Harley-Davidson, Bourbon et Levi's. **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie : « *[Une guerre commerciale] ne fera que des perdants. [Si de telles mesures étaient confirmées, elles auraient] un impact majeur [sur l'économie européenne].* » **L'Allemagne** « *rejette* » la décision de Donald Trump. Idem pour **le Canada** et **la Russie**. **La Chine** a appelé les USA à « *réfréner leur recours à des mesures protectionnistes.* » **Le FMI** (Fonds monétaire international) : « *Les restrictions à l'importation annoncées par le président américain sont de nature à causer des dégâts non seulement hors des Etats-Unis mais encore à l'économie américaine elle-même, y compris à ses secteurs manufacturier et de la construction qui sont de gros utilisateurs d'aluminium et d'acier.* » **L'OMC** (Organisation mondiale du commerce) a fait part de sa préoccupation et déclaré : « *Le risque d'escalade est réel, comme l'ont montré les premières réponses des autres [pays].* »

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/guerre-commerciale-de-trump-la-contre-attaque-a-deja-commence_1989340.html

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 02/03/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● La consommation des ménages est en baisse de 1,9 % en janvier

Le 28/02/18, **l'Insee** a annoncé que la consommation des ménages français avait baissé de 1,9 % en janvier 2018 (après un recul de 1,2 % en décembre 2017). **La cause** : un mois de janvier exceptionnellement doux qui a entraîné une baisse de la consommation d'énergie avec des dépenses de chauffage très basse (- 7,6 %). De même, les dépenses en biens fabriqués ont baissé pour le deuxième mois consécutif (- 0,8 % en janvier 18, après - 1,5 % en décembre 17). Si un secteur a rebondi (les dépenses en équipement du logement, plus particulièrement les achats de matériel audiovisuel, informatique et téléphonique, + 1,7 % après - 6,8 %), les autres secteurs ont connu une baisse : les achats de matériels de transport, plus particulièrement les achats de voitures neuves ou d'occasion (- 3 %), la consommation alimentaire, surtout dans les fruits et légumes, la viande, les produits laitiers et les boissons (- 0,6 %, après - 1,5 %). **NB** : N'est prise en compte, dans le chiffre de l'Insee, que la consommation de biens, et pas celle de services.

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/la-consommation-des-menages-est-en-baisse-de-1-9-en-janvier_1988544.html

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 28/02/2018, avec AFP)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Travailleurs détachés : un accord trouvé par les acteurs européens avant la réforme

Le 01/03/18, les négociateurs du Parlement européen, du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne aux Affaires sociales, ont annoncé qu'ils étaient parvenus à un accord sur la réforme du travail détaché. Cet accord porte notamment sur la durée maximale du détachement d'un salarié, ainsi que sur le transport routier. Il devra être validé le 24 mars 2018 par les représentants des 28 Etats membres de l'Union, avant qu'un texte définitif soit voté par les ministres des 28 Etats et le Parlement réuni en session plénière. **Les mesures proposées : 01)-** La durée maximale du détachement d'un salarié dans un pays étranger serait de 12 mois maximum, avec toutefois possibilité de 6 mois de prolongation si le pays d'accueil répond positivement à la demande de l'entreprise. **02)-** Le transport routier. **L'Expansion :** « *Pour ce secteur archi sensible, l'ancienne directive du travail détaché de 1996 (et non la nouvelle révisée) devrait s'appliquer aux chauffeurs routiers jusqu'à ce qu'une directive qui leur est spécifique entre en vigueur.* » **03)-** Les négociateurs ont prévu une transposition de deux ans et une application unique dans tous les pays de l'Union européenne au bout de deux ans (alors que les 28 souhaitaient un délai de quatre ans).

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/travailleurs-detaches-un-accord-trouve-par-les-acteurs-europeens-avant-la-reforme_1988852.html

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 01/03/2018, avec AFP)

● Buzyn dégèle 250 millions d'euros pour les hôpitaux et les cliniques, les fédérations saluent la restitution des crédits

Le 01/03/18, **Agnès Buzyn**, ministre de la Santé, a annoncé que 250 millions d'euros allaient être reversés aux établissements de santé publics et privés. Cet argent correspond à des crédits qui avaient été gelés en 2017 ; ils étaient réclamés depuis par les hôpitaux et les cliniques. Une décision qui intervient après l'annonce, il y a quelques jours, d'une nouvelle baisse des tarifs hospitaliers, « *qui a consterné le secteur.* » **Le ministère :** « *Les dernières données disponibles relatives à l'exercice 2017 indiquent que les dépenses d'assurance maladie ont moins progressé que l'objectif voté, du fait principalement d'une progression de l'activité des établissements de santé plus faible que la prévision.* ». La conséquence : hôpitaux et cliniques se partageront 200 millions d'euros « *en fonction de leur activité* » ; les 50 millions restants seront attribués aux établissements en difficulté comme aides en trésorerie. Ces 250 millions d'euros viennent s'ajouter aux 150 millions qui ont été débloqués en décembre 2017. **Mme Buzyn :** « *[Ainsi] la totalité des montants mis en réserve [en 2017] aura été restituée aux établissements de santé.* » **Le Quotidien du Médecin :** « *Le coefficient prudentiel est un mécanisme tarifaire de réserve annuelle visant à gager une partie de l'objectif des dépenses hospitalières (ONDAM, fixé dans le budget de la Sécurité sociale), pour faire en sorte que les établissements restent dans les clous.* » Le 02/03/18, **les fédérations hospitalières** (FEHAP, FHF, FHP et UNICANCER) ont salué la décision de Mme Buzyn : « *[Rendre les crédits aux établissements est un] gage de [l]a volonté [d'Agnès Buzyn] de tenir les engagements de l'État, qui témoigne de l'écoute accordée aux acteurs hospitaliers et de la reconnaissance par la ministre du travail accompli.* » Tout en rappelant néanmoins leur forte préoccupation concernant la baisse des tarifs hospitaliers.

https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/03/02/buzyn-degele-250-millions-deuros-pour-les-hopitaux-et-les-cliniques-les-federations-saluent-la-restitution-des-credits_855645

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 02/03/2018, Anne Bayle-Iniguez)

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● Bruno Le Maire parle d'une taxation européenne des ventes des GAFAs entre « 2 et 6 % »

Le 04/03/18, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie et des Finances, s'exprimant dans le JDD, a annoncé une directive européenne à paraître dans les semaines qui viennent. Le but sera de taxer les GAFAs (surnom donné aux plateformes numériques Google, Apple, Facebook, Amazon) dans une fourchette allant de 2 % à 6 % de leur chiffre d'affaires en Europe. Selon M. Le Maire, on sera probablement « *plus près de 2 que de 6.* » : « *C'est un*

point de départ. Je préfère un texte applicable très vite plutôt que des négociations interminables. On l'améliorera par la suite. » Pour rappel, **Amazon** a conclu en février 2018 un accord avec Bercy afin de régler de « lourds arriérés d'impôts ». **Frédéric Duval**, directeur général d'Amazon France : « Il n'y a pas ou plus de soucis avec Bercy. [...] Depuis 2015, nous disposons d'une succursale en France, nous avons annoncé un rattrapage fiscal pour les années 2006-2015, nous investissons et recrutons massivement ici. »

http://www.lemonde.fr/entreprises/article/2018/03/04/bruno-le-maire-parle-d-une-taxation-europeenne-des-ventes-des-gafa-entre-2-et-6_5265376_1656994.html

(Source : www.lemonde.fr du 04/03/2018, avec AFP)

● **Télédéclaration : le facteur, nouvel assistant payant des contribuables qui rament ?**

A dater de 2019, tous les contribuables français devront faire leur déclaration fiscale par Internet. **La Poste** vient de créer un service d'assistance à la télé-déclaration de revenus. Il s'agira, pour le facteur, d'assister un contribuable demandeur, en l'aidant à établir sa déclaration. Durée de l'assistance : 45 minutes. Prix : 50 euros environ. Pour la direction générale des Finances publiques (**DGFIP**), « il est prématuré de parler de partenariat avec La Poste. Une expérimentation sera peut-être lancée dans un département en zone rurale, mais rien n'est validé. » Les syndicats de La Poste s'inquiètent. Ils se posent notamment la question de savoir qui sera responsable, en cas d'erreur : le postier ou le contribuable. D'autre part, la formation des facteurs serait de l'ordre de 6 heures. Le syndicat **Solidaires-Finances publiques** remarque qu'on est « loin des 6 semaines nécessaires aux fonctionnaires qui accueillent, gratuitement, les contribuables dans les centres des impôts. » **Le ministère** semble peu enthousiaste : « C'est une initiative spontanée du groupe La Poste qui n'a fait l'objet d'aucune discussion préalable avec l'administration fiscale. Il sera de la seule responsabilité des usagers d'utiliser une telle offre. »

[https://www.nouvelobs.com/societe/20180302.OBS2975/teledeclaration-le-facteur-nouvel-assistant-payant-des-contribuables-qui-rament.html#xtor=EPR-2-\[ObsActu17h\]-20180302](https://www.nouvelobs.com/societe/20180302.OBS2975/teledeclaration-le-facteur-nouvel-assistant-payant-des-contribuables-qui-rament.html#xtor=EPR-2-[ObsActu17h]-20180302)

(Source : www.nouvelobs.com du 02/03/2018, Thierry Noisette)

LA VIE DES ENTREPRISES

● **La Société Générale signe un accord pour engager une rupture conventionnelle collective**

Le 01/03/18, **Société Générale** (SG) a annoncé avoir signé un accord majoritaire de rupture conventionnelle collective pour plus de 2 135 postes. Les syndicats signataires : le SNB/CFE-CGC, la CGT et la CFTC. SG a néanmoins déclaré qu'elle entendait limiter les départs en donnant « la priorité au reclassement interne. »

[https://www.challenges.fr/entreprise/la-societe-generale-signe-un-accord-pour-engager-une-rupture-conventionnelle-collective_570998#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20180302](https://www.challenges.fr/entreprise/la-societe-generale-signe-un-accord-pour-engager-une-rupture-conventionnelle-collective_570998#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20180302)

(Source : www.challenges.fr du 02/03/2018)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● **Yvelines. Flins-sur-Seine : Renault continue son recrutement à grande vitesse**

La direction de **Renault-Flins** a annoncé le recrutement de 400 salariés en 2018 (après 100 embauches en 2015, 250 en 2016, 300 en 2017). Dans le détail, les embauches de 2018 concernent 350 CDI (agents de production, techniciens de maintenance, managers de fabrication) et 50 CDD « d'une durée d'au moins 1 an. »

[http://www.leparisien.fr/yvelines-78/flins-sur-seine-renault-continue-son-recrutement-a-grande-vitesse-01-03-2018-7585497.php#xtor=EREC-1481423601-\[NL78\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/yvelines-78/flins-sur-seine-renault-continue-son-recrutement-a-grande-vitesse-01-03-2018-7585497.php#xtor=EREC-1481423601-[NL78]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 01/03/2018, Virgine Wéber)

[Retour au sommaire](#)

● **Essonne. Paris-Saclay mise sur l'informatique pour l'insertion sociale et professionnelle**

Le 28/02/18 a débuté une formation qualifiante de technicien d'assistance en informatique ; formation proposée à des chômeurs ou des mineurs suivis par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). C'est la première étape pour la création d'une grande école numérique inclusive sur le plateau de Saclay. 70 000 euros de subventions (Etat, département, communauté d'agglomération Paris-Saclay). Sont concernées les personnes éloignées du

marché du travail. Les propositions et le choix des candidats seront effectués par les missions locales du territoire, ainsi que Pôle emploi et Atout PLIE nord-ouest (plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi). **Dominique Fontenaille**, président d'Atout PLIE nord-ouest 91 : « *C'est très novateur et original. Parce [qu'on] mixe différents publics, des bénéficiaires du RSA, des mineurs suivis par la PJJ... Cette nouvelle formation est très ambitieuse et je souhaite qu'elle soit la première pierre de la création d'une grande école numérique inclusive sur Paris-Saclay.* » **Jean Menjon**, directeur interrégional adjoint de la direction interrégionale de la PJJ Ile-de-France : « *Avec cette nouvelle formation, on s'adapte à la réalité du bassin d'emploi de Paris-Saclay. On anticipe sur l'avenir en formant dans le numérique et l'informatique, des domaines de plus en plus porteurs d'emploi.* »

[http://www.leparisien.fr/essonne-91/paris-saclay-mise-sur-l-informatique-pour-l-insertion-sociale-et-professionnelle-01-03-2018-7585860.php#xtor=EREC-1481423488-\[NL91\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/essonne-91/paris-saclay-mise-sur-l-informatique-pour-l-insertion-sociale-et-professionnelle-01-03-2018-7585860.php#xtor=EREC-1481423488-[NL91]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 01/03/2018, Cécile Chevallier)

● **Seine-et-Marne. 2 Mds d'investissement à Disneyland Paris : « Pour le Val d'Europe, c'est une excellente nouvelle »**

Jean-Paul Balcou, président de l'agglomération du Val d'Europe (LR), a annoncé que The Walt Disney Company allait investir 2 milliards d'euros pour Disneyland Paris. Cet investissement permettra de conforter The Walt Disney Studios, le second parc, avant d'en construire un troisième. **M. Balcou** : « *Cette diversification des attractions [pourra permettre aux visiteurs de séjourner plus longtemps dans les plus de 5000 chambres d'hôtels situées dans un rayon de 5 km autour des parcs d'attractions] et favoriser la construction de nouveaux hôtels. Les entreprises locales vont aussi participer donc c'est une bonne chose en termes d'emplois. Enfin, nous espérons aussi des retombées fiscales.* »

[http://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/pour-le-val-d-europe-c-est-une-excellente-nouvelle-27-02-2018-7582305.php#xtor=EREC-1481423602-\[NL77\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/pour-le-val-d-europe-c-est-une-excellente-nouvelle-27-02-2018-7582305.php#xtor=EREC-1481423602-[NL77]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 27/02/2018, A.M.)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : Vincent Guérinet
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr